

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE
DU SAMEDI 24 JUIN 2023

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

Premier Secrétaire parlementaire

- **Madame Ester BAMOUNI/KANSONO**

Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Projet de loi portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services, **dossier n°043** ;
- Présentation du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026.

La séance plénière du samedi 24 juin 2023 s'est ouverte à 09 heures 17 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 15
- absent non excusé : 01
- présents : 54
- procurations : 13
- votants : 67

2. Les annonces

Les comptes rendus analytiques des séances plénières des lundi 19 et mardi 20 juin 2023, mis à la disposition des députés, ont été adoptés.

Le procès-verbal de la séance plénière du mardi 12 mai 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Par ailleurs, les députés ont été informés que le Gouvernement a fait parvenir la réponse à la question écrite du député Abdoulaye SOMA, adressée au ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme relative à la non installation et la non opérationnalisation de la Radio-Télévision du Burkina 2 des Cascades depuis la rétrocession du matériel en 2015 à la chaîne nationale.

3. Le dossier n°043

3.1. Les rapports des commissions

Le rapport n°2023-009/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget (COMFIB), présenté à la plénière par le député Mamadou YARO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) et la Commission du développement durable (CDD), à travers la présentation de la synthèse de leurs rapports, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.2. Le débat général

3.2.1. Les préoccupations de la plénière

Les préoccupations de la plénière ont porté essentiellement sur :

- l'affectation stricte des ressources au profit des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) ;
- la prise en charge des VDP qui est passée de 20 milliards de francs CFA à 100 milliards de francs CFA ;
- la taxation des services de connexion à l'internet ;
- le temps de six mois mis pour la régularisation de la mesure de contribution spéciale.

3.2.2. Les réponses du Gouvernement

Dès l'entame de son propos, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie des Finances et de la Prospective, chargée du Budget, a remercié la Représentation nationale pour l'accompagnement dans la mise en œuvre des questions de priorité nationale.

Sur l'affectation stricte des ressources au profit des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), Madame la Ministre a indiqué avoir décrit tout le dispositif mis en place notamment les corps de contrôle. En effet, la Ministre a affirmé que ces organes de contrôle permettront de s'informer sur l'affectation des fonds. Elle a également relevé l'existence d'un Conseil d'orientation présidé par Son Excellence Monsieur le Premier ministre. C'est lors des sessions de ce Conseil que des délibérations sont faites. Elle a ajouté qu'il existe, au niveau du Trésor, un compte spécial pour ces fonds récoltés en vue d'assurer la transparence.

Sur la prise en charge des VDP évaluée à 20 milliards de francs CFA dans la loi de finances 2023 qui est passée à plus de 100 milliards de francs CFA, Madame la Ministre a affirmé qu'à la mise en place des VDP en janvier 2023, leur nombre était en hausse et en plus, il faut la prise en charge du kit minimum (dotation en moyens de déplacement, en carburant, en tenues, en armement, en munitions, en formation ...). Par ailleurs, la mise en place de ce mécanisme a concouru à l'augmentation des ressources.

Sur la taxation des services de connexion à l'internet, il ressort que les ressources du Fonds de soutien patriotique (FSP) sont adossées aux produits et services de grande consommation. La connexion à l'internet fait partie de ces produits dits de grande consommation. La Ministre a reconnu le coût déjà élevé des services de connexion à l'internet mais a relevé la priorité des questions sécuritaires.

Concernant le temps mis pour la régularisation de la mesure de contributions spéciale environ six mois, Madame la Ministre a affirmé que ce temps a été mis à profit pour l'élaboration du projet de loi à travers les discussions, les échanges avec l'ensemble des parties prenantes.

3.2.3. Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, du projet de loi, l'ensemble dudit projet de loi a été adopté à l'unanimité des 67 votants.

4. La présentation du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026

4.1. L'exposé de la ministre

Dans son exposé, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget a défini le DPBEP comme un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier qui couvre une période de trois (03) ans et s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées, dont l'objectif est de renforcer la discipline macro-budgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques, conformément aux normes internationales et communautaires.

Elle a indiqué que le DPBEP 2024-2026 a été élaboré sur la base de trois (03) scénarii qui sont :

- le scénario optimiste bâti autour d'hypothèses et d'environnement très favorables au déroulement de l'activité économique ;
- le scénario pessimiste, qui repose sur l'éventualité d'évènements perturbateurs dans le contexte national et international ;

- le scénario de base, qui tient compte des ambitions affichées du Gouvernement en matière de développement économique, social et des possibilités réelles en matière de mobilisation des ressources ainsi que d'absorption des crédits budgétaires par les ministères et institutions.

Le DPBEP 2024-2026 a par ailleurs été élaboré dans un contexte marqué par :

- la crise sécuritaire et humanitaire toujours préoccupante ;
- les difficultés d'approvisionnement sur les marchés internationaux et les pressions inflationnistes en lien avec la crise russo-ukrainienne ;
- le durcissement des conditions financières mondiales et l'exacerbation des tensions géostratégiques ;
- la persistance des effets de la COVID-19.

La Ministre a relevé par ailleurs, que son élaboration a aussi été marquée par la situation sécuritaire difficile, la dynamique de reconquête du territoire, la poursuite de la suspension du pacte de convergence, de solidarité, de croissance et de stabilité de l'Union économique et monétaire ouest- africaine (UEMOA) et la préparation des négociations d'un nouveau programme économique et financier avec le Fonds monétaire international (FMI).

Les priorités du budget 2024 sont basées sur les piliers du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) et les défis liés au contexte économique et social actuel qui sont entre autres :

- lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire ;
- répondre à la crise humanitaire ;
- refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et ;
- œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Pour terminer, elle a relevé les actions que compte entreprendre le Gouvernement de Transition. Celles-ci porteront entre autres sur :

- le développement économique ;
- la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance ;
- la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

4.2. Le débat général

4.2.1. Les préoccupations de la plénière

Avant d'entamer la série des questions de la plénière, la COMFIB a fait une présentation du Débat d'orientation budgétaire (DOB).

A la suite de cet exposé, les députés ont posé des questions et préoccupations dont l'essentiel s'articule autour :

- des raisons de la faible capacité persistante d'absorption des crédits budgétaires ;
- de la propension d'attaque des résultats des marchés publics ;
- de la situation de l'exécution du budget au 31 mai 2023 ;
- de la prise en compte des personnes handicapées par le DPBEP ;
- des mesures prises par le Gouvernement pour le retour des personnes déplacées internes ;
- de la réinsertion sociale des personnes radicalisées ayant décidé de déposer les armes ;
- de la digitalisation des procédures judiciaires ;
- des perspectives en termes de transformation structurelle ;
- de l'indice de perception d'approvisionnement ;
- des sites d'orpaillage fermés, jadis sources de revenus et de recettes.

(A la suite des questions et préoccupations posées par la plénière, la séance a été suspendue à 12 heures 26 minutes, pour permettre au ministre de préparer les réponses. Elle a été reprise à 13 heures 52 minutes avec les éléments de réponse aux différentes questions posées par les députés).

4.2.2. Les réponses du Gouvernement

Sur **les raisons de la faible capacité persistante d'absorption des crédits budgétaires**, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget, a relevé les facteurs explicatifs de cette situation. Il s'agit :

- de la faible capacité d'anticipation au niveau des structures de passation des marchés ;

- de la propension des entreprises soumissionnaires aux marchés publics à vouloir aller systématiquement en contentieux et attaquer les résultats des travaux des commissions dès qu'elles ne sont pas retenues ;
- des difficultés au niveau des entreprises attributaires à pouvoir exécuter dans les délais impartis.

Toutefois, la Ministre a soutenu que le Gouvernement a élaboré des mesures pour la levée progressive des goulots d'étranglement.

Concernant **la propension à remettre en cause les résultats des marchés publics**, la Ministre a affirmé que le Gouvernement a prévu des mesures pour que les recours devant le juge ne bloquent pas ou ne retardent pas l'exécution des projets.

Par rapport à **l'exécution du budget au 31 mai 2023**, Madame la Ministre a indiqué que le niveau global des recettes est de 1045,23 milliards de francs CFA, en progression de 134,90 milliards de francs CFA par rapport à la même période en 2022. Quant aux dépenses budgétaires, elles ont atteint un montant de 1546,76 milliards de francs CFA sur une prévision initiale de crédit de paiement de 3134,52 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 49,35%.

En ce qui concerne **la prise en compte des personnes handicapées par le DPBEP**, la Ministre a affirmé que cette question fera l'objet d'une attention particulière lors des échanges budgétaires avec le ministère en charge de l'action humanitaire. En outre, elle a ajouté que ce département dispose de fonds à cet effet.

Pour **le retour des personnes déplacées internes**, la Ministre soutient que le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil pour la période 2023-2027 en cours de finalisation. Elle a relevé que l'objectif de la stratégie est de contribuer à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, à l'amélioration des conditions de vie des populations affectées par les déplacements suite à la crise sécuritaire. Cette stratégie comporte trois axes stratégiques opérationnels, à savoir :

- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la promotion d'un cadre de vie décent dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation ;
- la dynamisation de l'économie locale et l'autonomisation des populations affectées, en particulier les jeunes et les femmes ;
- la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans les zones à forts défis sécuritaires.

Sur la **question de la réinsertion sociale des personnes radicalisées ayant décidé de déposer les armes**, la Ministre a relevé que le Gouvernement a élaboré trois stratégies qui sont :

- la stratégie nationale de la réconciliation ;
- la stratégie nationale de cohésion sociale ;
- la stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent.

S'agissant de **la digitalisation des actes**, Madame la Ministre a indiqué qu'elle est une priorité au niveau du Gouvernement à travers le ministère en charge des finances. Elle a soutenu que la dématérialisation et la digitalisation des procédures permettront non seulement de pouvoir mobiliser d'importantes ressources, mais aussi d'améliorer la gestion des dépenses budgétaires.

En ce qui concerne les **perspectives en matière de transformation structurelle**, Madame la Ministre a affirmé qu'elles constituent une phase du processus de développement et ont pour fondement la paix, la bonne gouvernance, les ressources humaines de qualité. Elles comportent quatre stratégies interdépendantes portant sur :

- l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur primaire consécutif à l'amélioration de sa productivité ;
- l'émergence d'une économie moderne basée sur les industries et les services ;
- l'amélioration de l'urbanisation ;
- l'accélération de la transition démographique.

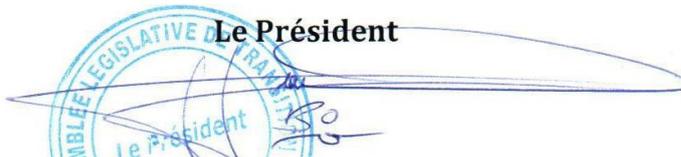
S'agissant de l'**indice de perception d'approvisionnement**, la Ministre a informé la Représentation nationale qu'il s'agit d'un sondage qui permet d'avoir le niveau de corruption d'un pays. Il est établi à partir d'un classement d'indices de gouvernance basé sur un sondage de la perception de la population.

Quant aux **sites d'orpaillage fermés**, la Ministre a affirmé que sur la base d'études menées sur l'orpaillage traditionnel, ils constituent une source de financements. Elle a relevé cependant la nécessité pour le Gouvernement d'assainir ce secteur pour une meilleure maîtrise du domaine.

La prochaine séance plénière est annoncée pour le mardi 18 juillet 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à la discussion de trois (03) projets de loi, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance a pris fin à 14 heures 25 minutes.

Ouagadougou, le 24 juin 2023.

Le Président

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire